



AURIGNAC FINANCE



Lettre CCEF Mai/Juin 2014

Questions à Jean-René Griton, président de l'ACIFTE



La fusion entre l'AACIF et la CCIFTE ?

L'ACIFTE est née du rapprochement de deux associations de CIF la CCIFTE de l'AACIF en juin 2013. Ce rapprochement voulu par les deux associations et leurs présidents dont Gilles de Courcel se fondaient sur trois caractéristiques essentielles communes : un positionnement exclusif sur des métiers de conseils financiers à destination des entreprises, une défense de l'intérêt des clients finaux avant tout et une anticipation de l'évolution de nos métiers vers un encadrement plus spécifique.

Un an après, la fusion est réussie, l'ACIFTE est dorénavant l'association de référence des Cif conseil aux entreprises. Nos effectifs conjoints ont cru de plus de 20 pourcent et le fonctionnement interne est parfaitement en place. L'ACIFTE est parmi les associations de CIF la référence sur le conseil aux entreprises.

La continuation de la collaboration de nos 2 structures ?

Nous souhaitons maintenant renforcer nos liens avec les organes de référence et sommes très heureux du dialogue passé, récent et des pistes de partenariat avec la CCEF. Les sujets de collaboration potentiels sont nombreux.

Les deux associations à mes yeux ont vocation à participer à l'ensemble des réflexions sur l'évolution du financement des entreprises.

Les différents conseils qui accompagnent les entreprises dans leur stratégie de développement doivent repenser en permanence leur offre afin d'intégrer les contraintes de marche et les innovations qui répondent à ces contraintes. La CCEF fondée sur l'interprofessionnalité est un interlocuteur naturel pour réfléchir sur ces sujets. Je suis heureux de pouvoir dialoguer avec la CCEF et je remercie tout particulièrement son président de son accueil.

Vos projets 2014/15 ?

Les projets de l'ACIFTE sont nombreux. Ils sont notamment stratégiques parmi eux je retiendrai l'initiation de réflexion sur la spécificité du métier de Cif appliqué au haut de bilan. Il nous faut aussi nous inscrire dans une démarche de plus forte interaction avec des partenaires européens. A plus court terme nous menons des chantiers sur la proximité avec nos membres, sur le renforcement des services qui leurs sont offerts et sur leur accompagnement dans leurs préoccupations d'application dans leurs quotidien des contraintes réglementaires.